

Suivi sanitaire des zones de production ou de reparcage conchylicole

Thème :

ZONAGES DES RESSOURCES AGRICOLES

Version :

2.0



Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre / <i>Title</i>	Suivi sanitaire des zones de production ou de reparcage conchylicole
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Zonages des ressources agricoles
Description / <i>Description</i>	Ce dictionnaire de données a vocation a définir les concepts et attributs métiers se rapportant au suivi sanitaire des zones de production ou de reparcage conchylicoles
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	Sandre
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2019-09-13
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2021-07-26
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2021-07-26
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	ODT; PDF
Identifiant / <i>Identifier</i>	http://id.eaufrance/ddd/zcy/2
Langue / <i>Language</i>	FR
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	http://id.eaufrance.fr/ddd/zcy/1
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	2.0

Version 1 → Version 2	
02/02/2021	<p>Suppression des classes ARRETE DE CLASSEMENT PERMANENT et ARRETE DE RESTRICTION OU D'INTERDICTION au profit de l'ajout de la classe TEXTE REGLEMENTAIRE</p> <p>Suppression des classes CLASSEMENT PERMANENT et CLASSEMENT TEMPORAIRE</p> <p>Ajout de la classe CLASSEMENT SANITAIRE</p> <p>Suppression des classes NATURE DE LA RESTRICTION et TYPE DE CLASSEMENT CONCHYLICOLE au profit de l'ajout des attributs « Statut du classement sanitaire » et « Valeur du classement sanitaire »</p> <p>Renommage de la classe ZONE CONCHYLICOLE par ZONE DE PRODUCTION OU DE RAPARCAGE CONCHYLICOLE</p>

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I. TABLE DES MATIÈRES.....	4
II. AVANT PROPOS.....	5
II.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE.....	5
II.2. CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES.....	6
<i>II.2.1. Notations dans le document.....</i>	<i>6</i>
<i>II.2.2. Description des concepts (entités).....</i>	<i>6</i>
<i>II.2.3. Description des informations (attributs).....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.4. Les nomenclatures.....</i>	<i>8</i>
II.3. FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET.....	9
<i>II.3.1. Comment lire le modèle de données ?.....</i>	<i>9</i>
<i>II.3.2. Représentation spatiale d'une entité.....</i>	<i>12</i>
III. INTRODUCTION.....	13
IV. DIAGRAMME DES CLASSES.....	14
V. DICTIONNAIRE DES CLASSES.....	16
V.1. CLASSEMENT SANITAIRE.....	16
V.2. DEPARTEMENT.....	16
V.3. GROUPE D'ESPECES DE COQUILLAGE.....	17
V.4. ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE.....	17
VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	19
VI.1. CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE.....	19
VI.2. CODE DE LA ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE.....	19
VI.3. CODE DU GROUPE D'ESPÈCE DE COQUILLAGE.....	20
VI.4. COMMENTAIRES SUR LA ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE.....	20
VI.5. COMMENTAIRES SUR LE CLASSEMENT SANITAIRE.....	20
VI.6. DÉFINITION DU GROUPE D'ESPÈCE DE COQUILLAGE.....	21
VI.7. LIBELLÉ DU GROUPE D'ESPÈCE DE COQUILLAGE.....	21
VI.8. LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE LA ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE.....	21
VI.9. MNÉMONIQUE DU GROUPE D'ESPÈCE DE COQUILLAGE.....	22
VI.10. NOM DE LA ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE.....	22
VI.11. STATUT DU CLASSEMENT SANITAIRE.....	23
VI.12. VALEUR DU CLASSEMENT SANITAIRE.....	23

II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le *référentiel* des données sur l'eau du SIE. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des *systèmes d'information* relatifs à l'eau et son environnement. Par conséquent, il facilite le rapportage européen et les passerelles avec d'autres systèmes d'information environnementaux comme celui sur les milieux marins.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le SNDE (Schéma national des données sur l'eau), complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret Décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 et à l'Arrêté du 19 octobre 2018.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 <i>Indice composé uniquement d'un nombre réel \geq à 1.0</i>	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta <i>Indice est composé d'un nombre réel $<$ à 1.0 ou bien \geq 1.0 avec la mention « beta »</i>	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3. Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	C
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	D-H
Heure	Heure	H
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	B
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » 	I

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Surface	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Area
Longueur	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Length
Point	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point pour le <i>Shapefile</i>, - Point le Mif/Mid, - GM_POINT (ISO 19136) par défaut. 	GM_POINT
Polyligne	<p>Géométrie définie par une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polyligne pour le <i>Shapefile</i>, - Polyligne pour le Mif/Mid, - GM_CURVE (ISO 19136) par défaut. 	GM_CURVE
Polygone	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygone pour le <i>Shapefile</i>, - Polygone pour le Mif/Mid, - GM_Surface (ISO 19136) par défaut. 	GM_SURFACE
MultiPolygone	<p>Géométrie définie par des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygones pour le <i>Shapefile</i>, - Polygones pour le Mif/Mid, - GM_MultiSurface (ISO 19136) par défaut. 	GM_MULTISURFACE
Primitive	Géométrie indéfinie de type : GM_SURFACE ou GM_CURVE ou GM_POINT...	GM_PRIMITIVE

II.2.4. Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

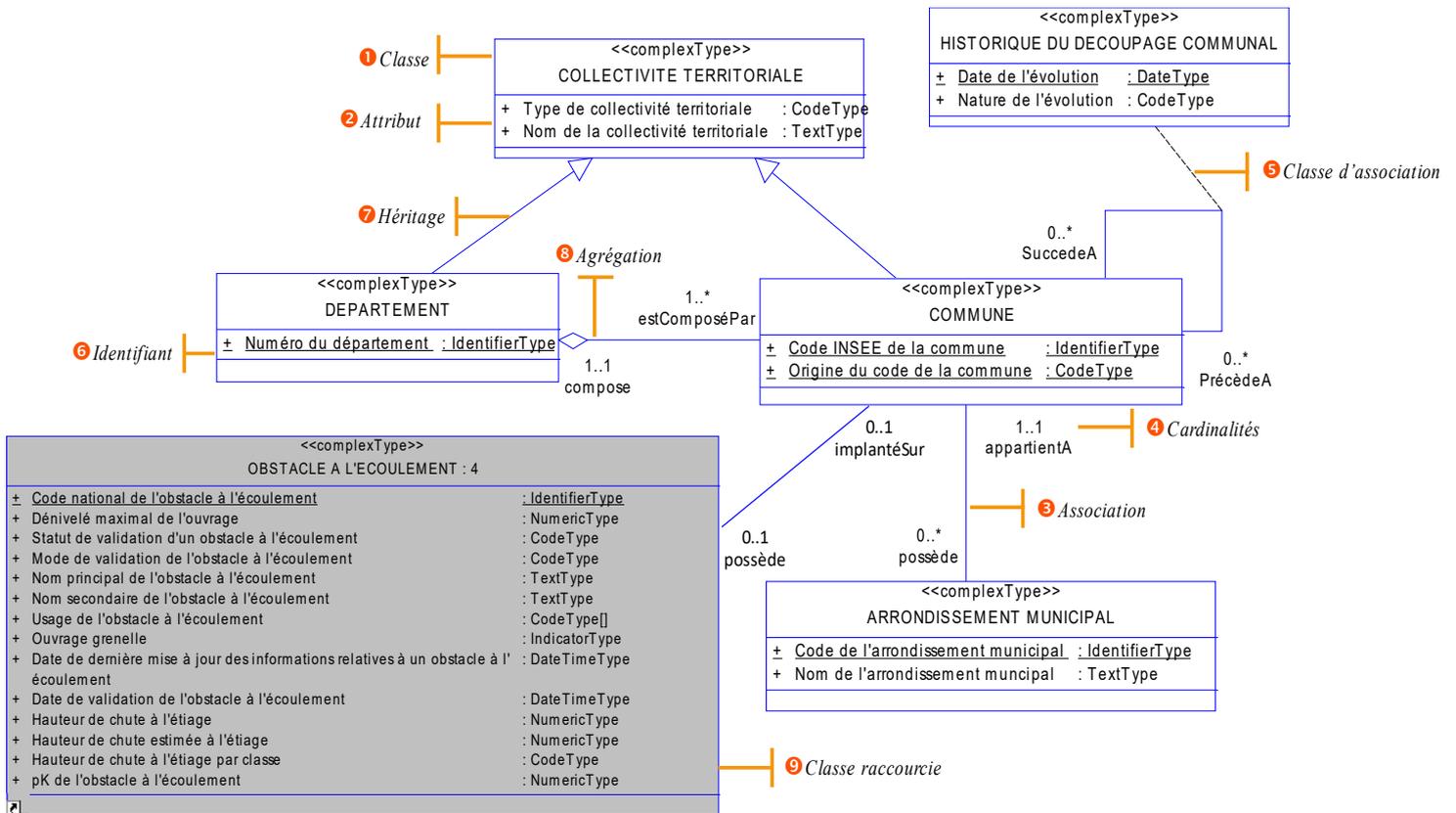
II.3. Formalisme du modèle orienté objet

Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1. Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :



Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	L'attribut est indiqué dans la case Classe. Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut souligné).

N°	Élément	Description	Représentation
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes. Elle est définie par ses rôles et ses cardinalités.	<i>Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.</i>
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	<i>Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.</i>
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	<i>La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.</i>
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	<i>Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.</i>
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	<i>L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.</i>
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	<i>Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.</i>
9	Classe raccourcis	Une classe raccourcie est une classe qui provient d'un autre dictionnaire.	<i>Une classe raccourcie est représentée par un rectangle en gris et possède une petite flèche dans le coin gauche.</i>

II.3.2.Représentation spatiale d’une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

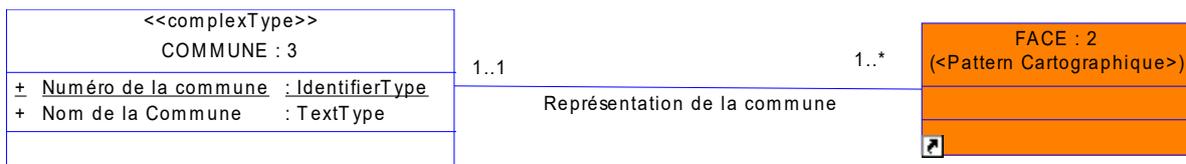
Les modèles de données du Sandre utilisent deux manière de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique.Trois classes de primitives géométriques ont été créés :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

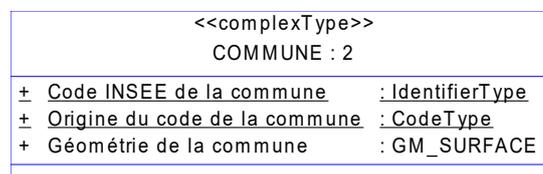
La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



III.INTRODUCTION

Le thème **Zonages des ressources agricoles** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	
Dictionnaire de données par thème	Acteurs souhaitant s'appuyer sur un langage commun de données métiers	× Dictionnaire de données « Suivi sanitaire des zones de production ou de reparcage conchylicoles »
Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	

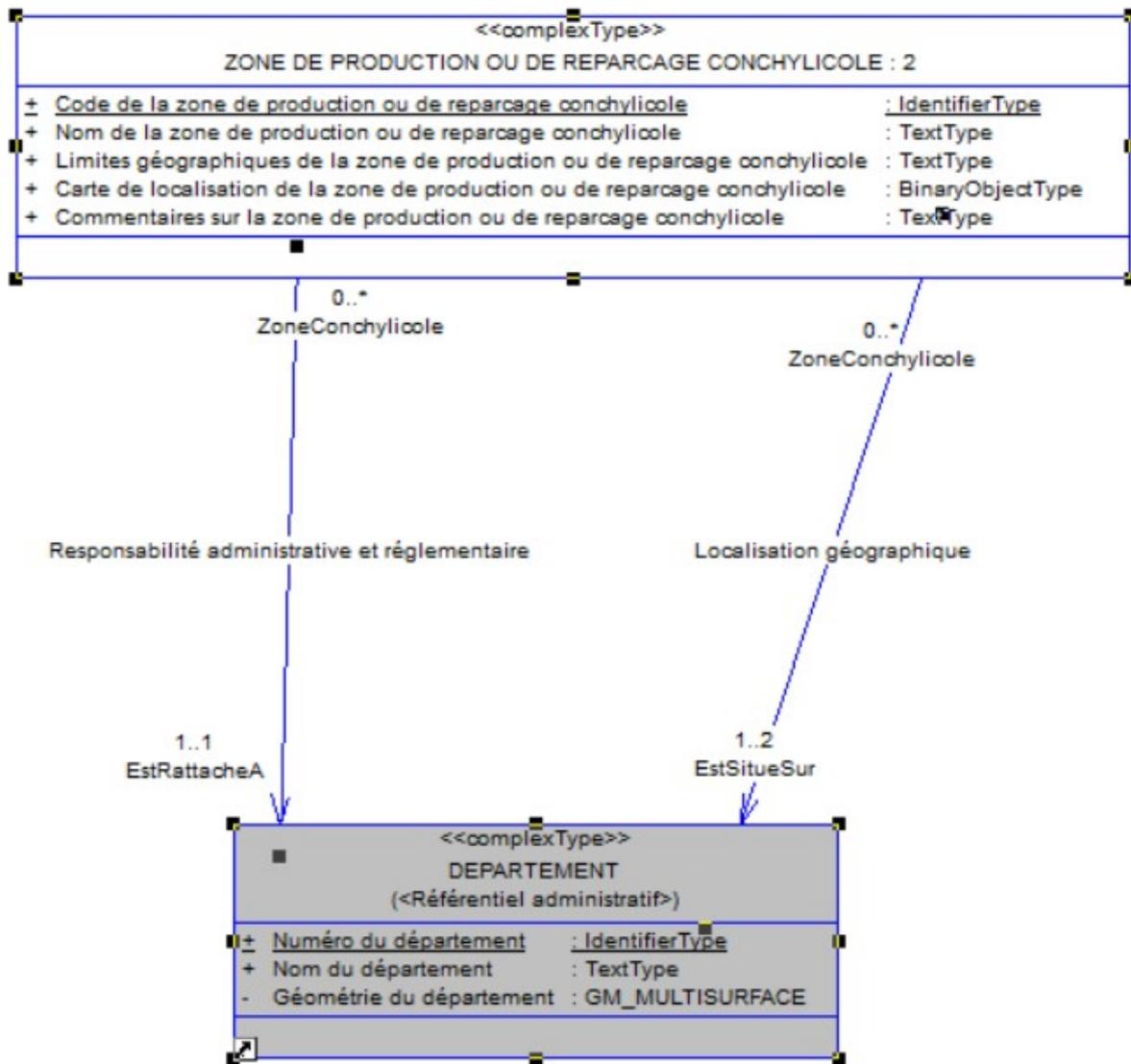
Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

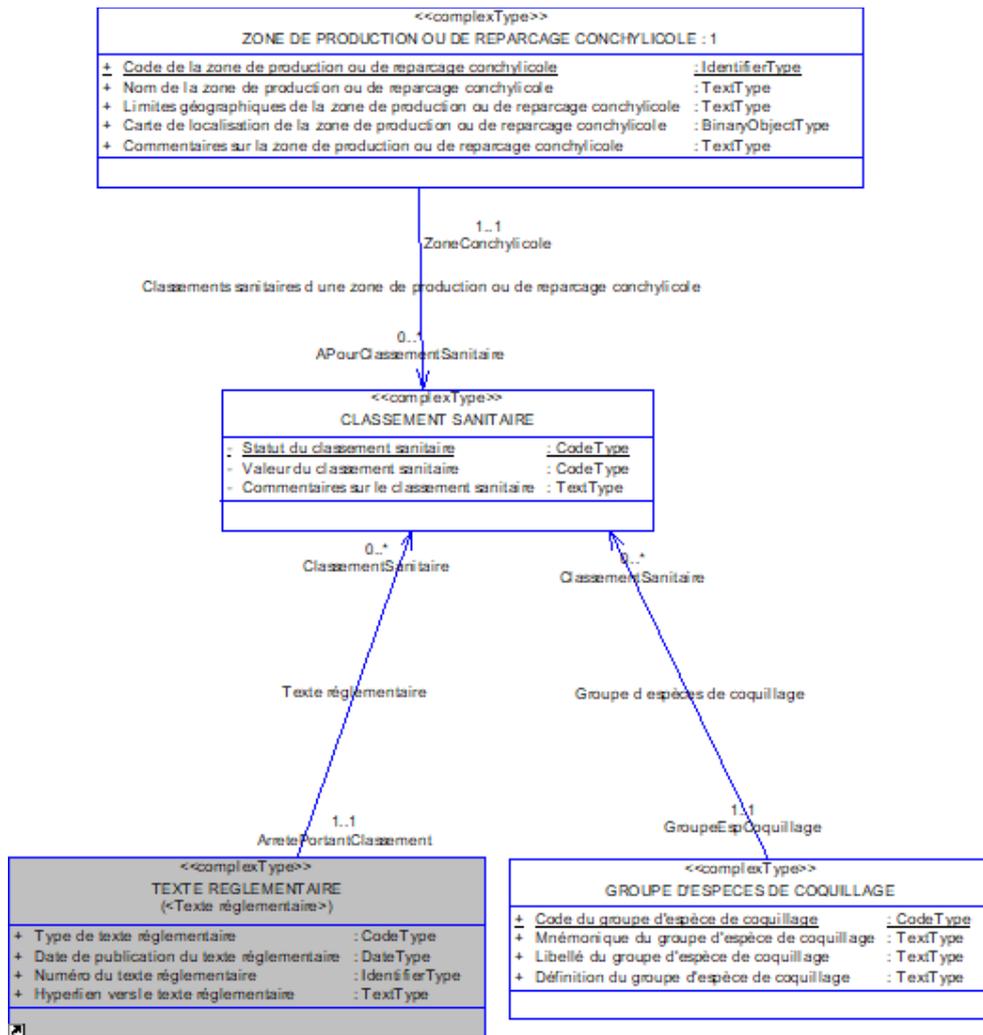
Espaces de nommage :

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_zcy	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zcy/1	Suivi sanitaire des zones de production ou de reparcage conchylicoles
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/4	Référentiel administratif

IV. DIAGRAMME DES CLASSES





V. DICTIONNAIRE DES CLASSES

V.1. CLASSEMENT SANITAIRE

➤ **Nom de balise XML : <sa_zcy:ClassementSanitaire>**

➤ **Définition :**

L'ensemble des zones professionnelles de production et de reparcage de coquillages vivants (zones d'élevage et de pêche professionnelle) fait l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté départemental préfectoral. Celui-ci est établi sur la base d'analyses microbiologiques des coquillages vivants issus de ces zones, en utilisant *Escherichia coli* (*E. coli*) comme indicateur de contamination fécale (en nombre d'*E. coli* pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI).

Les contaminants de l'environnement sont également recherchés : plomb, cadmium, mercure, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et polychlorobiphényles (PCB).

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Statut du classement sanitaire (1,1)
- Valeur du classement sanitaire (1,1)
- Commentaires sur le classement sanitaire (1,1)

V.2. DEPARTEMENT

➤ **Nom de balise XML : <sa_com:Departement>**

➤ **Définition :**

Création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil départemental élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel.

Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires,...

On compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer).

Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité départementale, les départements peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles ils délègueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

La liste des départements est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.3. GROUPE D'ESPECES DE COQUILLAGE

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:GroupeEspCoquillage>**
- **Définition :**

Le groupe d'espèce de coquillages décrit les différents groupes d'espèces de coquillages qui peuvent être visés par les arrêtés de classement ou de déclassement.

« On entend par coquillages les espèces marines appartenant aux groupes des mollusques bivalves, des gastéropodes, des échinodermes et des tuniciers. » (article R.231-35 du CRPM)

La réglementation sanitaire européenne vise en première intention les « mollusques bivalves » (mollusques lamellibranches filtreurs = huîtres, moules, palourdes, coques ...). Certaines prescriptions réglementaires s'appliquent aussi, par extension, aux échinodermes, tuniciers et gastéropodes marins.

La liste des valeurs possibles de groupe d'espèces de coquillage est définie dans la nomenclature n°204.

<http://id.eaufrance.fr/nsa/204>

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code du groupe d'espèce de coquillage (1,1)
 - Mnémonique du groupe d'espèce de coquillage (0,1)
 - Libellé du groupe d'espèce de coquillage (0,1)
 - Définition du groupe d'espèce de coquillage (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ClassementSanitaire (0,n) CLASSEMENT SANITAIRE

V.4. ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:ZoneConchylicole>**
- **Définition :**

Une zone de production conchylicole correspond à toute zone maritime, estuarienne ou lagunaire comportant des bancs naturels de mollusques bivalves ou des sites utilisés pour la culture des mollusques bivalves, dans lesquels des mollusques bivalves vivants sont récoltés (règlement (CE) n°853/2004, annexe I, point 2.5).

Une zone de reparcage conchylicole correspond à toute zone maritime, estuarienne ou lagunaire, clairement délimitée et signalée par des bouées, des piquets ou tout autre dispositif fixe et consacrée exclusivement à la purification naturelle des mollusques bivalves vivants (règlement (CE) n°853/2004, annexe I, point 2.6

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code de la zone de production ou de reparcage conchylicole (1,1)
- Nom de la zone de production ou de reparcage conchylicole (0,1)
- Limites géographiques de la zone de production ou de reparcage conchylicole (0,1)
- Carte de localisation de la zone de production ou de reparcage conchylicole (0,1)
- Commentaires sur la zone de production ou de reparcage conchylicole (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- APourClassementSanitaire (0,n) CLASSEMENT SANITAIRE
- EstSituéSur (1,2) DEPARTEMENT
- EstRattacheA (1,1) DEPARTEMENT

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. Carte de localisation de la zone de production ou de reparcage conchylicole

- **Nom de balise XML :** <sa_zcy:CarteLocZoneConchylicole>
- **Nom de la classe :** ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE
- **Format :** **B**
- **Définition :**

Carte de localisation de la zone établie à une échelle pertinente.

Elle est facultativement produite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du préfet de département où se situe la zone.

VI.2. Code de la zone de production ou de reparcage conchylicole

- **Nom de balise XML :** <sa_zcy:CdZoneConchylicole>
- **Nom de la classe :** ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE
- **Format :** **C**
- **Longueur :** 12
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Le code de la zone de production ou de reparcage conchylicole est un code unique au plan national attribué à chaque zone en et fixé par l'arrêté départemental de classement sanitaire.

Ce code est régi par certaines règles d'identification. Il est composé de 12 caractères alphanumériques au maximum. Il est généralement structuré de la manière suivante:

- Le code du département sur 2 caractères alphanumériques obligatoirement (les départements et territoires d'outre-mer ne sont pas gérés).

Cas particulier : lorsque la zone est située géographiquement sur 2 départements (certains estuaires de rivières par exemple), le code des 2 départements concernés est accolé (exemple 2235.00.01). Le 1^{er} département cité est celui qui gère le classement de la zone (Préfet des Côtes d'Armor dans l'exemple cité).

- le caractère séparateur point "."

- le code alphanumérique de la zone à l'échelle du département, ceci sur 3 caractères au maximum

Le cas échéant, ce code peut comporter les éléments supplémentaires suivants :

- le caractère séparateur point "."
- un code alphanumérique sur 3 caractères maximum, indiquant une subdivision de la zone et dont les délimitations sont propres à une organisation locale.

Exemples de codes de zone de production ou de reparcage conchylicole:

29.04.060

17.C.18

2229.00.03

VI.3.Code du groupe d'espèce de coquillage

- **Nom de balise XML :** <sa_zcy:CdGroupeEspCoquillage>
- **Nom de la classe :** GRUPE D'ESPECES DE COQUILLAGE
- **Format :** **C**
- **Longueur :** **25**
- **Définition :**

Le code du groupe d'espèce de coquillages décrit les codes des différents groupes d'espèces de coquillages qui peuvent être visés par les arrêtés de classement ou de déclassement.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°204.

<http://id.eaufrance.fr/nsa/204>

VI.4.Commentaires sur la zone de production ou de reparcage conchylicole

- **Nom de balise XML :** <sa_zcy:ComZoneConchylicole>
- **Nom de la classe :** ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE
- **Format :** **I**
- **Définition :**

Ensemble des informations non structurées sur la zone de production ou de reparcage conchylicole que le producteur de données souhaite porter à connaissance.

VI.5.Commentaires sur le classement sanitaire

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:ComClassementSanitaire>**
- **Nom de la classe : CLASSEMENT SANITAIRE**
- **Format : I**
- **Définition :**

Le commentaire constitue un texte libre pouvant comporter des informations utiles au sujet du classement sanitaire donné.

Il peut s'agir par exemple du ou des motifs de restriction ou d'interdiction de production tels qu'une contamination microbiologique, toxinique ou chimique, ceci pour un classement sanitaire temporaire, .

Le commentaire peut comporter de plus informations sur les espèces conchylicoles concernées au sein d'un groupe d'espèces de coquillage.

VI.6.Définition du groupe d'espèce de coquillage

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:DefGroupeEspCoquillage>**
- **Nom de la classe : GROUPE D'ESPECES DE COQUILLAGE**
- **Format : I**
- **Définition :**

La définition du groupe d'espèce de coquillages précise pour chaque groupe décrit dans la nomenclature administrée par le SANDRE, la signification précise de chaque occurrence.

La liste relève de la responsabilité du SANDRE.

VI.7.Libellé du groupe d'espèce de coquillage

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:LbGroupeEspCoquillage>**
- **Nom de la classe : GROUPE D'ESPECES DE COQUILLAGE**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 100**
- **Définition :**

Le libellé du groupe d'espèce de coquillages est l'appellation explicite affectée à chaque groupe d'espèces de coquillages qui peut être visé par les arrêtés de classement ou de déclassement.

La liste relève de la responsabilité du SANDRE.

VI.8.Limites géographiques de la zone de production ou de reparcage conchylicole

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:LimitesGeoZoneConchylicole>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE**
- **Format : [C](#)**
- **Longueur maximale : 250**
- **Définition :**

Description textuelle des limites géographiques de la zone.

Elle est réalisée par l'arrêté départemental de classement.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du préfet de département où se situe la zone.

VI.9.Mnémonique du groupe d'espèce de coquillage

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:MnGroupeEspCoquillage>**
- **Nom de la classe : GROUPE D'ESPECES DE COQUILLAGE**
- **Format : [C](#)**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Le mnémonique du groupe d'espèce de coquillages est un libellé associé à chaque groupe d'espèces de coquillages qui peut être visé par les arrêtés de classement ou de déclassement. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition,...).

La liste relève de la responsabilité du SANDRE.

VI.10.Nom de la zone de production ou de reparcage conchylicole

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:NomZoneConchylicole>**
- **Nom de la classe : ZONE DE PRODUCTION OU DE REPARCAGE CONCHYLICOLE**
- **Format : [C](#)**
- **Longueur maximale : 100**
- **Définition :**

Le nom de la zone est l'appellation de cette zone partagée par les acteurs concernés (services de l'état, collectivités, professionnels...).

Il est attribué par l'arrêté départemental de classement.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du préfet de département où se situe la zone.

VI.11.Statut du classement sanitaire

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:StatutClassementSanitaire>**
- **Nom de la classe : CLASSEMENT SANITAIRE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Attribut permettant de connaître le statut permanent ou temporaire du classement sanitaire attribué à une zone de production ou de reparcage conchylicole.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°627.

<http://id.eaufrance.fr/nsa/627>

VI.12.Valeur du classement sanitaire

- **Nom de balise XML : <sa_zcy:ValeurClassementSanitaire>**
- **Nom de la classe : CLASSEMENT SANITAIRE**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Valeur du classement sanitaire permettant de connaître les conditions d'autorisation, de restriction ou d'interdiction de récolte ou de consommation humaine des groupes d'espèces de coquillage pour une zone de production ou de reparcage conchylicole.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°628.

<http://id.eaufrance.fr/nsa/628>